

## LA LUTTE BIOLOGIQUE: PRINCIPES, MODE D'EMPLOI, VEROUS ET NON-DITS

par Charles **Vincent**<sup>1</sup>, Susan **Boyetchko**<sup>2</sup>, Tara **Gariepy**<sup>3</sup> et Peter G. **Mason**<sup>4</sup>

La phytoprotection repose sur l'utilisation optimale d'un ensemble de technologies, dont la lutte biologique. La lutte biologique jouit d'une grande sympathie au niveau du grand public, qui est de plus en plus prêt à consommer des produits issus de l'agriculture biologique. Certains documents relatifs à la lutte biologique peuvent frapper l'imagination populaire de sorte que les attentes sont élevées à son égard. Toutefois, la lutte biologique a, comme toute technologie, ses forces et ses faiblesses et elle n'est pas la panacée pour résoudre tous les problèmes de phytoprotection.

Afin d'avoir une idée objective de l'utilité et des limites de la lutte biologique, il convient de mettre en lumière ses principes, les modes d'emploi, les verrous et les non-dits associés à la lutte biologique. Cet éclairage sera fait selon une perspective nord-américaine, plus particulièrement canadienne.

Pris dans son sens large, le principe sous-jacent à la lutte biologique est très simple: il s'agit de gérer un organisme ravageur (ou indésirable) avec un autre organisme (ex. parasites) ou un principe extrait d'un autre organisme (ex. biopesticides). C'est lors de la mise en œuvre et de l'évaluation des effets que les difficultés se multiplient. En raison de la pléiade de principes actifs en cause et de la nature complexe du vivant, chaque système (ex. organisme cible/solution biologique) a un cahier de charge relativement détaillé et unique, ce qui requiert une grande rigueur de la part du praticien. Malgré plusieurs succès en lutte biologique, certains cas, notamment la coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*) dans le nord de l'Amérique du Nord, et un afflux important d'organismes invasifs, ont mené à un resserrement des réglementations au niveau nord américain. Ainsi, avant d'avoir l'aval pour faire des lâchers d'ennemis naturels, les dossiers scientifiques doivent être bien étoffés, ce qui implique des coûts et délais accrus. Les coûts de développement, de mise en œuvre des programmes et d'effets collatéraux (anglais- *externalities*) de lutte biologique doivent être comparés à ceux de technologies compétitrices (notamment les pesticides) sur le moyen et long terme.

---

<sup>1</sup> Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, Canada Email: [charles.vincent@agr.gc.ca](mailto:charles.vincent@agr.gc.ca)

<sup>2</sup> Saskatoon, Saskatchewan, Canada Email: [sue.boyetchko@agr.gc.ca](mailto:sue.boyetchko@agr.gc.ca)

<sup>3</sup> London, Ontario, Canada Email: [tara.gariepy@agr.gc.ca](mailto:tara.gariepy@agr.gc.ca)

<sup>4</sup> Ottawa, Ontario, Canada Email: [peter.mason@agr.gc.ca](mailto:peter.mason@agr.gc.ca)